

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

Le Conseil documentaire s'est réuni le 23 juin 2023, salle des Actes de la Maison de l'Université, sous la présidence de Mme Sophie Morlaix, vice-présidente de l'université, déléguée aux licences et aux masters.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice- Présidente : Mme Sophie MORLAIX
- Enseignants-chercheurs : M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, M. Luca NOBILE, Mme Alexandra PALAU, M. Rémi WATTIER.
- Etudiants : M. Maxence ROULLIAT
- Personnels du Pôle documentation : Mme Leïla ARKAB, M. Mohamed BENZAADOUN, Mme Alexandra COUSIN, Mme Anne-Laure ROUZET.
- Personnalités extérieures : M. Florent MARGUIER, Mme Caroline POULAIN (procuration à Mme Cécile SWIATEK CASSAFIERES), Mme Cécile SWIATEK CASSAFIERES.
- Personnels des bibliothèques associées : Mme Noémie PERRIN (procuration à Mme Bertille THEUREL), Mme Bertille THEUREL.

Total : 15 /19

Excusée : Mme Marielle LE MENER

Présents à titre consultatif

- Enseignant-chercheur : M. Adrien BONACHE, Mme Candice LEMAIRE.
- Représentants du Pôle documentation : Mme Emmanuelle ASHTA, Mme Émilie BARTHET, M. Sylvain GOUNOT, Mme Christine HAUSSEGUY, M. Éric HUSSON, Mme Isabelle LALLEMAND-THIBERT, Mme Karine MONNET, Mme Manuella SCHAEFFER.

Excusés : M. Alain HELLEU, Mme Jeanne-Marie JANDEAUX

Mme Sophie Morlaix ouvre la séance à 14h00.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance fera l'objet d'un enregistrement sonore. Celui-ci sera supprimé une fois le procès-verbal validé.

I. INFORMATIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Etablissement public expérimental

Mme Sophie Morlaix fait un point sur la configuration du futur EPE. Il sera composé de quatre établissements ou écoles composantes (uB, ESM, ESAAB et ENSA) et six établissements partenaires (BSB, CGFL, CHU, CESI, ESTP, ESEO). Une réflexion est actuellement menée sur les statuts et les politiques de formation et de recherche de cet EPE. La validation du ministère est attendue pour l'automne 2023.

Mme Emilie Barthet précise que le pôle documentation est associé au projet sur le volet vie étudiante. Des contacts ont déjà été pris avec plusieurs membres de l'EPE pour connaître leurs besoins en matière de documentation afin de les faire figurer dans les conventions.

Mme Leïla Arkab souligne l'attention particulière à porter sur la documentation numérique.

Rentrée universitaire 2023

Parmi les actions menées, le tutorat de rentrée reste un événement important avec cette année plus de 3500 nouveaux entrants, soit environ 200 groupes d'étudiants accueillis entre le 30 août et le 12 septembre 2023. Les visites des BU, sous leur forme ludique, sont particulièrement appréciées des étudiants. Sur la seconde quinzaine de septembre se dérouleront les manifestations des campus days.

La rentrée sera aussi l'occasion de proposer des dispositifs d'accompagnement vers la réussite renouvelés. Une semaine de la réorientation est prévue début novembre, à laquelle toutes les composantes volontaires pourront participer, ainsi que des lycées proposant des BTS.

Un second temps fort est envisagé en mars sur l'avenir professionnel des étudiants de première année, pendant lequel seront traités les objectifs de formation en lien avec la vie professionnelle. Le pôle documentation y aura toute sa place, notamment en ce qui concerne les compétences informationnelles.

Enfin, une expérimentation sera menée autour de semaines de révisions à destination des étudiants volontaires qui passeront les sessions de rattrapage en juin.

Des dispositifs d'accompagnement individuels sont également développés, financés par le NCU RITM. Ainsi, des remédiations méthodologiques et disciplinaires sont proposées aux étudiants, en complément des dispositifs existants (AGIL, semestres OREO).

Après Covid

Mme Sophie Morlaix indique être régulièrement interpellée sur le fait que les étudiants sont de moins en moins présents sur le campus. Ce phénomène est également observé dans les cours magistraux. La question se pose de comment faire en sorte que les étudiants réinvestissent les lieux de vie. Un groupe de travail sera sans doute proposé pour y réfléchir collectivement.

Comme le souligne Mme Emilie Barthet, le taux de fréquentation des bibliothèques est revenu à un niveau normal mais qui reste inférieur à ce que nous avons connu avant la pandémie.

Mme Cécile Swiatek Cassafieres confirme qu'au niveau national, les bibliothèques universitaires sont revenues à un taux de 80% de la fréquentation habituelle. A Nanterre et en SHS essentiellement, on retrouve les taux de fréquentation antérieurs, avec des usages différents mais dans la continuité ce qui se dessinait auparavant : usage renforcé du numérique, BU comme lieu de vie et plateforme de services.

Pour M. Adrien Bonache, le Covid n'est pas la seule explication face à ce phénomène. La réforme de l'alternance peut être un facteur de baisse de la fréquentation des BU. Mme Sophie Morlaix précise que la gouvernance a été claire sur la reprise des formations en présentiel.

Mme Manuella Schaeffer pointe les difficultés rencontrées par les étudiants pour se restaurer sur le campus. Il serait sans doute intéressant d'associer le CROUS dans la réflexion à mener sur le sujet.

Etats généraux de la formation

Les Etats généraux de la formation ont donné lieu à un projet d'établissement sur la formation. Un plan de communication est en cours de préparation et des journées d'action vont être menées. Les tiers lieux pourraient faire partie des thématiques abordées.

Plateforme « Mon Master »

Il s'agit de la plateforme nationale qui permet de candidater sur les Masters. Elle rend visible l'offre de formation universitaire. De ce fait, l'uB sera amenée à accueillir des étudiants de ce niveau issus d'autres universités et pour lesquels il faudra sans doute présenter les services à disposition, dont ceux du SCD.

II. POINTS SOUMIS AU VOTE

Mme Sophie Morlaix énonce la liste des procurations et des personnes absentes excusées. Le quorum est atteint.

1. Validation du procès-verbal du conseil documentaire du 25 novembre 2022.

A la page 5 du procès-verbal, concernant l'intégration des IFSI, Mme Leïla Arkab n'a pas le souvenir que sa remarque concernait la dénomination du campus mais plutôt l'intégration de la totalité des personnels des IFSI. Il est convenu la modification suivante : « Mme Leïla Arkab propose que la mention CHU de Dijon soit transformée en CHU de Dijon Bourgogne et que la totalité des personnels des IFSI puissent être inscrits gratuitement dans les BU. »

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité 2022

Mme Emilie Barthet s'excuse auprès des membres pour l'envoi tardif du rapport d'activité.

M. Eric Husson prend la parole pour présenter le rapport. Celui-ci reprend les grands axes du projet de service du SCD, présenté lors du conseil de juin 2022.

On observe que l'année 2022 marque une reprise de l'activité, avec une augmentation des prêts et des entrées, sans toutefois retrouver les chiffres antérieurs à la pandémie.

Le nombre de formations dispensées est lui aussi en hausse. Par ailleurs, 53 évènements culturels ont été organisés dans l'année.

Développement des services aux usagers

Le SCD a continué à développer la qualité des services offerts aux usagers à travers le dispositif services publics +, mis en oeuvre dans toutes les BU. En 2022, les BU ont obtenu un taux de satisfaction de 92% lors de l'enquête annuelle de l'université sur la qualité de l'accueil.

Par ailleurs, trois enquêtes ont été organisées auprès des étudiants de l'IUT de Dijon. Sur la base des résultats, une partie de la bibliothèque a été réaménagée avec l'installation sur la mezzanine de box de travail collaboratif réservables via Affluences et équipés d'un écran partageable. Ce nouveau service a immédiatement rencontré un vif succès auprès des étudiants.

En 2022, plusieurs espaces d'accueil du SCD ont été reconfigurés afin de mettre à disposition des lieux de convivialité en BU : le hall d'entrée de la BU Droit-Lettres qui propose désormais un espace où les étudiants peuvent se restaurer, une tisanerie en B2UFR, des distributeurs et des tables hautes à l'entrée de la BU du Creusot.

Installation de la RFID

A la BU Le Cortex, un automate de prêt et une boîte de retour ont été installés, renforçant l'autonomie des usagers.

2022 marque également pour Le Cortex le lancement de la rénovation de l'aile est du bâtiment. Ces travaux permettront la mise à disposition de salles de formation supplémentaires, de salles de travail en groupe et une réimplantation plus lisible des collections.

Les actions culturelles

Les BU ont contribué à alimenter le site créé à l'occasion de la célébration des 300 de l'université en présentant ses collections patrimoniales. Une exposition a été proposée autour de douze figures historiques de l'établissement. Un parcours pédagogique sur l'œuvre de Buffon a aussi été mis en place à la BU Droit-Lettres.

En B2UFR, un concours de poésie et un concours de nouvelles ont été organisés afin d'encourager la créativité des usagers.

A la BU Le Cortex ont été présentées deux expositions : la première, en lien avec l'association Zonta, lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et la seconde, intitulée « Le Corps en morceaux », dans le cadre de la manifestation nationale « patrimoine écrit ». A cette occasion, les usagers ont pu suivre quatre conférences et découvrir le travail de restauration autour de l'homme de papier mâché du docteur Auzoux, valorisé par la collègue du pôle Culture.

Réussite étudiante

Le tutorat de rentrée ludifié a été généralisé dans toutes les BU. Ce format favorise la cohésion des groupes. Au total, ce sont 3 500 étudiants qui ont été formés.

Le projet TGV, financé dans le cadre d'un appel à projets, est un autre exemple de soutien à la réussite étudiante. Il consiste à former des étudiants volontaires à l'accompagnement d'autres étudiants au travail collaboratif non prescrit (révisions, exposés, etc).

Enfin, des formations doctorales en collaboration avec l'université de Franche Comté ont été proposées au collège doctoral UBFC.

L'ouverture à la Science

Les BU ont largement participé à la rédaction de la feuille de route science ouverte de l'université. Pour rappel, un comité de pilotage a été créé et des groupes de travail thématiques ont été constitués. Emmanuelle Ashta, directrice-adjointe du SCD, est chargée de mission science ouverte pour l'établissement. La conférence inaugurale science ouverte s'est déroulée en octobre 2022 avec pour objectif de présenter le contexte général et les ambitions de l'université. Elle a réuni plus d'une centaine de participants.

Par ailleurs, le pôle documentation a mis en place le baromètre science ouverte, qui permet de suivre le niveau d'ouverture des publications scientifiques. Les résultats sont en ligne sur le site web de l'université.

La collaboration avec Dat@ubfc, service de valorisation et de gestion des données de la recherche, a également été renforcée. Une documentaliste, installée dans les locaux du pôle documentation, a été recrutée et propose un accompagnement aux chercheurs dans la gestion des données.

Parallèlement, le SCD propose des formations autour de HAL et un guichet unique a été mis en place.

Politique documentaire

Le travail engagé depuis plusieurs années autour du passage au numérique se poursuit. Cela se concrétise par exemple par l'abonnement à Lextinso et la reprise de l'abonnement à Doctrinal.

Les cinq ressources les plus consultées restent stables : Dalloz, Europresse, Cairn, Lexis360 et Science Direct.

La moyenne des consultations est de 19 consultations par étudiant et 90 consultations par enseignant-chercheur alors que le nombre de prêts moyen par étudiant est de 1,7.

La mission indicateurs a été renforcée au sein du pôle documentation afin de permettre une analyse plus fine des usages, notamment grâce à l'outil ezMESURE.

Organisation interne

Plusieurs actions ont été réalisées en 2022.

Le logiciel Planno a été mis en œuvre en BU Droit-Lettres, à la BU Le Cortex et en B2UFR. Il permet de faciliter la gestion des plannings de service public.

Un travail a aussi été réalisé sur le circuit des achats en automatisant les acquisitions dans le système de gestion des bibliothèques ALMA.

Enfin, un groupe de travail a été conduit avec l'objectif d'améliorer la communication interne. Son analyse a conduit à la mise en service d'un serveur commun pour le stockage et le partage des documents. Un guide d'utilisation, précisant les règles de nommage et d'archivage des fichiers, a été édité.

Formation continue

En 2022, la moyenne était de 32 heures de formation par agent, essentiellement autour de la bibliothéconomie mais aussi au SIGB ou la science ouverte. En lien avec le projet de service, se sont développées la formation à la formation des usagers et la formation au management. La participation à des congrès ou des journées d'étude a augmenté également.

Les agents ont pu échanger avec des collègues de structures extérieures accueillis pour des visites : bibliothèque municipale de Dijon, bibliothèque de l'université Jean Moulin de Lyon, de Franche Comté ou encore du réseau Mir@bel.

Toutes ces actions ont été relayées sur les réseaux. L'abandon de Facebook au profit d'Instagram a permis l'accroissement du nombre d'abonnés. On observe deux lignes éditoriales distinctes :

Instagram plutôt en direction des étudiants de première année et Twitter à destination des étudiants plus avancés et des enseignants chercheurs.

Budget

Plus de 70% des dépenses sont consacrées à la documentation, dont l'abonnement à France Direct, prélevé directement en central.

La part de l'investissement reste importante et essentiellement destinée à l'équipement du Cortex. La part salariale quant à elle concerne la rémunération des moniteurs étudiants.

Le taux d'exécution budgétaire est de 99% et démontre la bonne gestion des crédits alloués.

A l'issue de la présentation de M. Eric Husson, Mme Cécile Swiatek Casafieres prend la parole. Elle rappelle que la formation des usagers est un axe majeur de développement des services proposés par les universités et salue le dynamisme dont fait preuve le SCD en la matière. La tendance est de ne plus se limiter à la recherche documentaire et d'aller vers les compétences informationnelles puis le développement de l'esprit critique. La perspective de l'Education area à destination des adultes en 2025-2030 renforce le lien avec le numérique au niveau de la commission européenne.

Concernant Planno, elle souhaite qu'il puisse y avoir des échanges de pratiques sur les modules qui ont pu être développés au sein de différentes universités.

Elle indique également qu'un nouvel appel à projet du fonds national pour la science ouverte est prévu à l'automne 2023 autour des données de recherche. Il pourrait être articulé avec le futur plan SHS.

En l'absence d'autre remarque, le rapport d'activités 2022 est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

3. Dons d'ouvrages issus du désherbage au sein des bibliothèques universitaires

Il s'agit pour le pôle documentation de se mettre en conformité avec la réglementation qui précise que la documentation achetée par les BU relève du patrimoine public et qu'à ce titre il n'est plus possible de faire don aux usagers des ouvrages destinés au pilon.

Il est proposé que les ouvrages issus du désherbage soient donnés, soit à des associations étudiantes ou des associations caritatives, soit à des organisations ayant des missions d'économie sociale et solidaire, qui recyclent les ouvrages. Le pôle documentation travaille déjà avec Ammaréal, ce qui permet de générer une recette supplémentaire (pourcentage sur les ventes d'occasion en ligne) et un reversement à des associations en faveur de la lecture.

Deux autres pistes sont envisagées : la cellule solidarité de l'université et la braderie gratuite organisée lors des campus days.

M. Maxence Roulliat précise qu'actuellement à l'université de Bourgogne, deux associations étudiantes agissent sur la précarité. Il s'agit d'Epi'Campus (distribution alimentaire) et de la FEBIA, épicerie sociale et solidaire qui a mis en place un espace avec des livres. Un contact sera pris avec ces structures.

La nouvelle procédure de dons d'ouvrages issus du désherbage au sein des BU est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

III. POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

1. Expression des besoins budgétaires pour 2024

Mme Emilie Barthet présente les axes qui ont conduit l'expression des besoins budgétaires 2024 auprès de la gouvernance. Elle indique que 140 000 euros supplémentaires ont été demandés.

L'attention de la gouvernance a été attirée sur deux points : d'une part, une incertitude sur les prévisions de recettes depuis la mise en place de la gratuité du PEB et l'augmentation du tarif d'inscription pour les lecteurs extérieurs et d'autre part, la non refacturation au CHU de leur quote-part pour l'accès aux ressources Elsevier. Cet accès est prélevé directement sur la SCSP de l'établissement mais ne faisait plus l'objet d'un recouvrement depuis la fin de la convention en 2018.

Mme Emilie Barthet rappelle l'importance de la refacturation opérée auprès des composantes dans la structuration du budget documentaire. Cette situation est inconfortable car ces recettes sont soumises à la volonté des composantes et génèrent des lourdeurs en termes de gestion. Pourtant plusieurs cofinancements sont acceptés de manière pérenne par les composantes et pourraient de ce fait être anticipés dès le budget initial.

M. Maxence Roulliat demande des précisions sur les leviers du co-financement. Mme Emilie Barthet explique que le SCD n'est pas en capacité de prendre en charge à lui seul le coût de certaines ressources (ClinicalKey students par exemple). Nous n'avons pas d'autre solution que de passer par le co-financement mais ce système implique, d'un point de vue politique, l'accord de la composante.

Au niveau des investissements, le déploiement RFID se poursuit en BU Santé. Le SCD espère également que la refonte de son site web pourra être engagée à l'occasion de l'opération menée au niveau de l'établissement par le service communication.

Les demandes en crédits de fonctionnement devront permettre d'absorber le surcoût de la documentation numérique, d'offrir de nouvelles ressources documentaires (Clinicalkey nursing, Cairn), de renouveler le parc informatique, d'entretenir les collections patrimoniales et d'offrir des espaces propres dans toutes les BU. Les arbitrages seront rendus mi-juillet.

M. Maxence Roulliat demande si d'autres pistes de financement sont envisagées en cas d'arbitrage défavorable : CVEC, convention en cours avec la métropole avec un volet vie étudiante ou financement Région.

Mme Emilie Barthet répond que le SCD est très régulièrement candidat aux appels à projets, ce qui a permis de réaliser plusieurs opérations.

Mme Karine Monnet revient sur la question de la qualité de vie étudiante. Afin de répondre à la très forte demande des étudiants, la BU Le Cortex propose désormais des distributeurs de boissons et de snacking mais également met à disposition des usagers micro-ondes et bouilloires. Ces nouveaux services impliquent de nouvelles contraintes, notamment en ce qui concerne le nettoyage des espaces, et nécessitent un accompagnement.

M. Maxence Roulliat confirme que la question de la restauration reste importante sur Dijon. La métropole a commandé une étude auprès d'un cabinet conseil. Des mesures devraient être prises de manière globale, pas uniquement au niveau des restaurants universitaires. Il propose de faire état de la situation lors des échanges avec le CROUS et la métropole.

2. Horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires 2023/2024

Deux propositions issues des états généraux de la formation concernent les horaires d'ouverture des BU. Il s'agit d'une part, de l'homogénéisation des horaires entre les BU et d'autre part, de leur extension.

L'homogénéisation sur l'ensemble des sites n'est pas possible car les BU doivent se conformer aux horaires d'ouverture du bâtiment qui les héberge. Par contre, un travail a pu être conduit avec les équipes de la BU Droit-Lettres et du Cortex. L'objectif était d'afficher des horaires lisibles et lissés tout en facilitant la prise de congés des personnels, et cela sans surcoût.

Les propositions ont été présentées à l'ensemble du personnel du SCD lors de la réunion générale d'octobre. Puis trois réunions se sont tenues, jusqu'en janvier 2023, pendant lesquelles la direction du SCD et les représentants des personnels siégeant au Conseil documentaire et à la commission paritaire d'établissement ont pu échanger. Les conclusions de ce dialogue social ont été présentées aux personnels fin janvier, votées en CSA le 3 mai 2023 puis au CA le 25 mai 2023.

Les nouveaux horaires rentreront en vigueur à la prochaine rentrée universitaire :

- Pour les usagers, les horaires d'ouverture seront identiques au reste de l'année pendant les vacances scolaires d'hiver et de printemps (8h30/20h ou 22h) mais avec fermeture le samedi.
- Pour les personnels, le temps de travail en semaine sera majoré de 15 minutes pour compenser les samedis matin non travaillés

Concernant la période estivale, au regard de la très faible fréquentation de la BU Droit-Lettres ouverte tout l'été, des conditions thermiques des bâtiments en périodes chaudes et des besoins en personnels à la rentrée universitaire, la direction a demandé la fermeture simultanée des deux BU au moment de la fréquentation la plus faible.

Ainsi, de début juillet à fin août :

- Pour les publics : horaires réduits de 9h à 17h du lundi au vendredi, fermeture le samedi et fermeture simultanée de toutes les BU pendant deux semaines
- Pour les personnels : fermeture de chaque BU 3 semaines en alternance.

M. Maxence Roulliat rappelle que, sur ces périodes, les étudiants sont essentiellement en demande d'espaces de travail. La salle d'examen de l'UFR Santé, ouverte jusqu'à 23 heures en auto-gestion, est un exemple d'alternative. Des espaces sont peut-être également disponibles au CHU.

Concernant les périodes de révisions, Mme Emilie Barthet indique que comme l'an dernier, la BU Droit-Lettres restera ouverte jusqu'à 22 heures début novembre et fin mars/début avril, soit pendant quatre semaines.

Le Cortex sera ouvert jusqu'à 22 heures du lundi au vendredi. Une demande d'ouverture jusqu'à 23 heures a été instruite sur les crédits CVEC.

Le samedi, la BU Droit-Lettres sera ouverte toute la journée alors que le Cortex fermera à midi.

Mme Emilie Barthet souligne la qualité des échanges avec les personnels et le soutien de la gouvernance sur ce dossier.

M. Maxence Roullait fait remarquer que la question de l'ouverture le dimanche mériterait aussi d'être abordée et que là encore, des espaces restreints seraient suffisants. Mme Emilie Barthet répond que de nombreuses bibliothèques sont ouvertes le dimanche en France mais que tout est une question de coût. Le plan BU ouvertes +, auquel l'université n'a pas été en mesure de répondre, aurait pu être une solution.

Néanmoins, le recrutement de moniteurs sur ces plages horaires pourrait se révéler difficile sur une agglomération de la taille de Dijon.

Comme le souligne Mme Sophie Morlaix, la réflexion pourrait rejoindre celle menée sur les tiers lieux. Dans l'attente, le travail mené offre une véritable amélioration des services proposés par les BU.

Sur la question des bibliothèques ouvertes le dimanche, Mme Cécile Swiatek Cassafieres précise que plusieurs BU ont franchit le pas, notamment grâce au plan Noctan BU en 2018. Elle cite l'exemple du campus de Bobigny, ouvert de 9h à 22h le dimanche pour les étudiants de médecine. Ce choix a été fait par rapport à une communauté étudiante très présente, pour laquelle le dimanche est l'occasion de travailler différemment (préprofessionnalisation). A la question de la rémunération des personnels, souvent précaires, s'ajoute le problème de la sécurité sur les campus.

Des tentatives d'ouverture se sont parfois aussi soldées par des échecs.

Le maillage avec les bibliothèques de lecture publique est important. Il faut savoir pourquoi on décide d'ouvrir et de quelle manière.

Quoiqu'il en soit, on observe que l'étudiant préférera toujours travailler dans une BU, lieu propice au travail et à la concentration, plutôt que dans une salle.

Mme Alexandra Cousin prend la parole pour rappeler que la demande de fermeture en été était motivée par la hausse des températures à l'intérieur des bâtiments en période estivale, pendant laquelle la fréquentation est très faible. Elle souhaite que la question d'une fermeture plus longue l'été puisse à nouveau être posée.

Mme Leïla Arkab revient sur la question de la sécurité. S'ils restent très minoritaires, certains usagers peuvent être parfois compliqués à gérer.

Mme Emilie Barthet propose de communiquer globalement sur cette problématique auprès du DGS et de l'ingénieur hygiène et sécurité.

Mme Karine Monnet souligne l'impact budgétaire de l'emploi de vigiles et des investissements réalisés pour la sécurité. Les BU ont à cœur de ne pas disperser les crédits mais il est important de pouvoir investir l'ensemble des espaces utilisés par les étudiants. Elle cite l'exemple des étudiants de santé qui ont demandé à pouvoir bénéficier de casiers sécurisés pour y déposer leurs effets personnels, comme au Cortex.

Comme l'indique M. Maxence Roulliat, la vie étudiante émerge dans de nombreuses thématiques et il est difficile d'avoir une vision complète, d'autant plus qu'il y a de nombreux intervenants extérieurs à l'université et qu'il faut les motiver à investir pour nos étudiants.

Mme Sophie Morlaix pense qu'il est important de prendre un temps spécifique pour réfléchir à cette question

3. Dialogue avec les composantes

Lors du dernier conseil documentaire, il avait été demandé aux membres d'interroger leur composante pour savoir dans quelle instance il serait judicieux pour le SCD de venir échanger sur les enjeux de politique documentaire.

M. Rémi Wattier, enseignant-chercheur au sein de l'UFR SVTE, a sollicité Bruno Faivre, directeur de l'UFR et Thomas Saucède, directeur de l'UMR Biogéosciences. Celui-ci est tout à fait ouvert sur la question et M. Rémi Wattier invite le SCD à prendre contact avec lui afin de définir la bonne temporalité d'intervention.

En ce qui concerne l'UFR Langues et Communication, Mme Alexandra Palau a échangé avec quelques collègues sur le sujet. Elle prendra contact avec la direction de l'UFR en septembre.

Le conseil d'UFR pourrait être l'instance adéquate. Il faut compter entre 30 minutes et une heure de temps d'intervention. Le conseil de perfectionnement n'est pas le format idéal, ce serait trop chronophage pour les équipes.

M. Adrien Bonache, de l'IAE, a sollicité Rachel Droux et Samuel Mercier, avec qui le SCD devra prendre contact. Une intervention via Teams, à l'occasion d'un conseil de gestion trimestriel (préférable au comité de direction mensuel), serait à privilégier car beaucoup de collègues exercent sur des sites délocalisés.

Concernant l'UFR Lettres et Philosophie, suite aux échanges que le SCD a pu avoir avec Mme Guemard, c'est le périmètre du département qui semble la plus approprié. Il est proposé la période du mois de mars.

4. Plan d'urgence pour les collections patrimoniales

M. Rodolphe Leroy présente les mises à jour du plan de sauvegarde des collections patrimoniales. Le projet, au sein de la BU Droit-Lettres, est dirigé par Mme Valérie Epinat, de la mission patrimoine. Il associe l'équipe de la mission, les assistants de prévention, les responsables bâtimentaires et le SDIS 21.

Il s'agit de permettre le retour à la normale en cas de sinistre majeur tout en assurant la gestion de la crise. L'activité du service (en moyenne 117 000 entrées et 12 000 prêts par mois) doit pouvoir être maintenue.

Afin de concrétiser le plan d'urgence, un exercice d'application en grandeur nature « la bibliothèque est en feu » sera réalisé avec le SDIS 21 le 5 décembre 2023.

Le groupe de travail régional sur les plans d'urgence et l'association « le bouclier bleu » assisteront probablement à l'exercice. Le pôle patrimoine et le service hygiène et sécurité sont également associés.

Concrètement, les documents les plus précieux de l'établissement ont été regroupés et identifiés avec le logo du bouclier bleu. De faux livres ont été réalisés pour être utilisés lors de l'exercice.

La deuxième étape du plan consiste à structurer l'organisation du service lors d'un sinistre important feu/eau. Il faut définir combien d'agents et combien d'heures seront nécessaires pour le retour à la normale tout en maintenant les services habituels. Un travail devra être mené autour de la formation des personnels du SCD.

D'ores et déjà, il faudra réfléchir aux perspectives possibles. Un plan d'urgence numérique des collections patrimoniales est-il envisageable ? Comment capitaliser sur le travail accompli et étendre la gestion d'un sinistre feu/eau important aux autres BU et aux collections courantes (hors patrimoine) ?

IV -Questions diverses

1. Politique des publications scientifiques

Mme Emmanuelle Ashta prend la parole pour faire un point sur la politique des publications scientifiques et plus particulièrement sur les APC (Article Processing Charge), c'est-à-dire du paiement, lors de la publication, de frais spécifiques pour que l'article soit disponible en accès ouvert.

On observe que les APC concernent principalement les Sciences Techniques Médecine, mais ils tendent à se développer pour les sciences humaines et sociales.

Les BPC (Book Processing Charge), pour les livres, augmentent également.

En SHS, des aides à la publication sont aussi versées aux éditeurs.

Depuis 2015, le SCD réalise pour Couperin une enquête sur les APC, au bénéfice des laboratoires de l'Université de Bourgogne.

Un graphique représente la répartition des dépenses d'APC pour les laboratoires de l'établissement entre l'Université, la Comue UBFC, l'INSERM, l'INRAE et le CNRS. Ces dépenses s'élevaient en 2022 à près de 200 000 euros pour une cinquantaine d'articles publiés. Leur croissance est constante.

L'université publie principalement dans les revues full open acces, financées entièrement par les APC et beaucoup moins dans les revues hybrides (APC plus abonnement). A noter que le coût moyen de publication est plus faible pour les revues full open acces que pour les revues hybrides.

L'enquête démontre que les éditeurs en Full open acces (principalement MDPI et Frontiers) ont une position qui se renforce d'année en année.

Le baromètre science ouverte de l'université permet de mesurer l'évolution du modèle économique des articles diffusés en open acces par l'éditeur. On remarque que les articles publiés en voie diamant (revues en accès ouvert, sans frais de publication) diminuent fortement, au profit des publications en APC.

Mme Emmanuelle Ashta poursuit sa présentation en abordant le sujet des accords transformants. Il s'agit d'un nouveau type d'accord négocié par COUPERIN, qui lie l'abonnement et la publication.

Le paiement d'une somme forfaitaire permet à la fois de lire et de publier en accès ouvert.

L'université de Bourgogne a signé deux accords transformants : la licence nationale Science Direct (2019-2023) qui accorde une remise sur les frais de publication et Wiley (2022-2024).

Pour les ressources Wiley, le pôle documentation valide les articles publiés et prend en charge le surcoût (3 500 euros par an). En 2022, l'accord a permis la publication de 22 articles en open acces (à ce jour, 11 articles pour 2023). L'intérêt financier du forfait n'est pas négligeable puisque la publication d'un article revient à 159 € au lieu de 1 866€ (full open acces) ou 3 3350 € (revues hybrides).

La licence nationale Elsevier s'arrêtera fin 2023. Un volet « gold » est prévu dans les négociations du prochain accord.

La souscription à d'autres accords transformants serait possible (Cambridge University press et avec PLOS par exemple).

Néanmoins, cela soulève la question du financement par l'université. Si le pôle documentation a pris en charge le surcoût pour Wiley, il ne serait pas en capacité d'en prendre d'autres. Un mécanisme de validation des APC devrait donc être mis en place à l'échelle de l'établissement. Un fonds de financement d'APC et BPC avec un montant plafonné pourrait être une piste.

La tension est forte sur ces questions complexes et mouvantes. La problématique a déjà été abordée en commission recherche. Pour Mme Cécile Swiatek Cassafieres, il est important que les BU jouent le rôle de « radar » au niveau de l'ensemble des établissements.

2. Ouverture complète de la BU Le Cortex

L'inauguration est prévue le 10 novembre 2023. Les derniers mobiliers doivent être livrés prochainement. La BU espère pouvoir ouvrir la totalité de ses espaces aux usagers à partir de début octobre.

Des prises de vue des différents espaces, avant et après travaux, sont projetées.

Les membres du Conseil documentaire n'ayant plus d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.